



AU CONSEIL COMMUNAL  
DE LAUSANNE  
1000 LAUSANNE

Lausanne, le 10 juin 2013  
T. 17/87-cl - TRX/IdDoc 663609

**Amélioration des chaînes de traitement des eaux usées et des boues à la STEP de Vidy**

Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

En date du 24 février 2009, votre Conseil adoptait les conclusions du préavis N° 2008/45 « Station d'épuration des eaux usées de la région lausannoise (STEP) - Amélioration des chaînes de traitement des eaux et des boues - Réalisation d'essais pilotes pour le traitement des micropolluants - Crédit d'études ». Un premier crédit d'études de Fr. 3'800'000.- était alloué au projet d'études définitives en vue de l'amélioration des chaînes de traitement des eaux et des boues à la station d'épuration des eaux usées de Vidy. Un second crédit d'études de Fr. 8'630'000.- était alloué au projet de réalisation d'essais pilotes de traitement des micropolluants contenus dans les eaux usées, en collaboration avec l'Office fédéral de l'environnement et le Département cantonal de la sécurité et de l'environnement.

Au regard du développement du projet pour l'amélioration des chaînes de traitement et notamment de l'intégration dans le projet, depuis l'adoption du préavis N° 2008/45, d'une installation de traitement des micropolluants et d'hypothèses de dimensionnement plus cernées que celles admises à l'époque, le montant du crédit d'études s'avère insuffisant pour mener à terme l'ensemble des études de conception et de dimensionnement nécessaires à la mise en soumission des travaux et des fournitures.

Le montant du crédit d'études alloué aux essais pilotes pour le traitement des micropolluants présente au 11 courant un solde disponible de Fr. 1'616'035.- alors que les essais sont achevés.

Afin de ne pas retarder les études en vue de l'amélioration des chaînes de traitement des eaux et des boues, la Municipalité souhaite financer la suite des études pour un montant de Fr. 1'500'000.- par le biais du solde disponible du crédit d'études d'essais pilotes de traitement des micropolluants. Ce montant serait ensuite intégré dans le crédit de réalisation, de sorte que le crédit d'études d'essais pilotes se verrait remboursé de cette avance.

Cette décision de principe a été soumise à l'appréciation de la Commission des finances qui l'a validée au cours de sa séance du 16 mai 2013.

En vous remerciant de vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :  
Daniel Brélaz

Le secrétaire adjoint :  
Sylvain Jaquenoud

Municipalité de Lausanne

Secrétariat municipal  
place de la Palud 2  
case postale 6904  
CH - 1002 Lausanne  
tél. ++41 21 315 22 15  
fax ++41 21 315 20 03  
municipalite@lausanne.ch